

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	10
- votants	11
- absents	4

Date de convocation :

29 juillet 2022

Date d'affichage :

29 juillet 2022

VOTE

- POUR	11
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST-JEAN-ST-NICOLAS**

Séance du mercredi 3 août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois août à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, le Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Claude GUET – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Absent et représenté : Marc-André DABAT (a donné procuration à Claude ALLAIRE)

Absents : Isabelle DE COLOMBEL – Caroline DANGEL – Jérémy VINCENT

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°065/2022 : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DE LA MAISON DE LA VALLEE

Vu le code de la commande publique

Vu la délibération n°75/2020 du conseil municipal du 19 octobre 2020 relative au marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la Maison de la Vallée

Un marché public de service relatif à la maîtrise d'œuvre pour la requalification de la Maison de la Vallée a été conclu le 17 novembre 2020 avec le groupement SCOP ARL SOLEA Voutier et associés Architectes / SARL Daniel NOEL / EURL MILLET / SAS CET, représenté par Jérôme VOUTIER, pour un montant forfaitaire de 68 769,95€ HT, soit un taux de rémunération de 11,65%.

Le Maire expose qu'il convient de conclure un avenant au présent marché, pour deux raisons :

- La mission OPC, initialement assumée par le bureau d'étude SARL Daniel NOEL, sera finalement exécutée par la SCOP ARL SOLEA Voutier et Associés Architectes, mandataire de l'opération
- Il convient de prendre en compte le montant prévisionnel des travaux APD modifiant le montant du marché comme suit :

Conditions initiales du marché	
Taux de rémunération	11,65%
Coût prévisionnel des travaux	590 300,00€ HT
Forfait provisoire de rémunération	68 769,95€ HT
Evolution du marché	
Taux de rémunération	11,52%
Coût des travaux estimation APD	773 300,00€ HT
Forfait définitif de rémunération	89 084,16€ HT

Le Conseil Municipal délibère et décide de :

- ✎ **AUTORISER** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la Maison de la Vallée comme définit dans l'exposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du